

4 juillet  
2018



# Démarche des Plans de Mobilité M'Pro



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



# 1. Enjeux du Management de la Mobilité



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

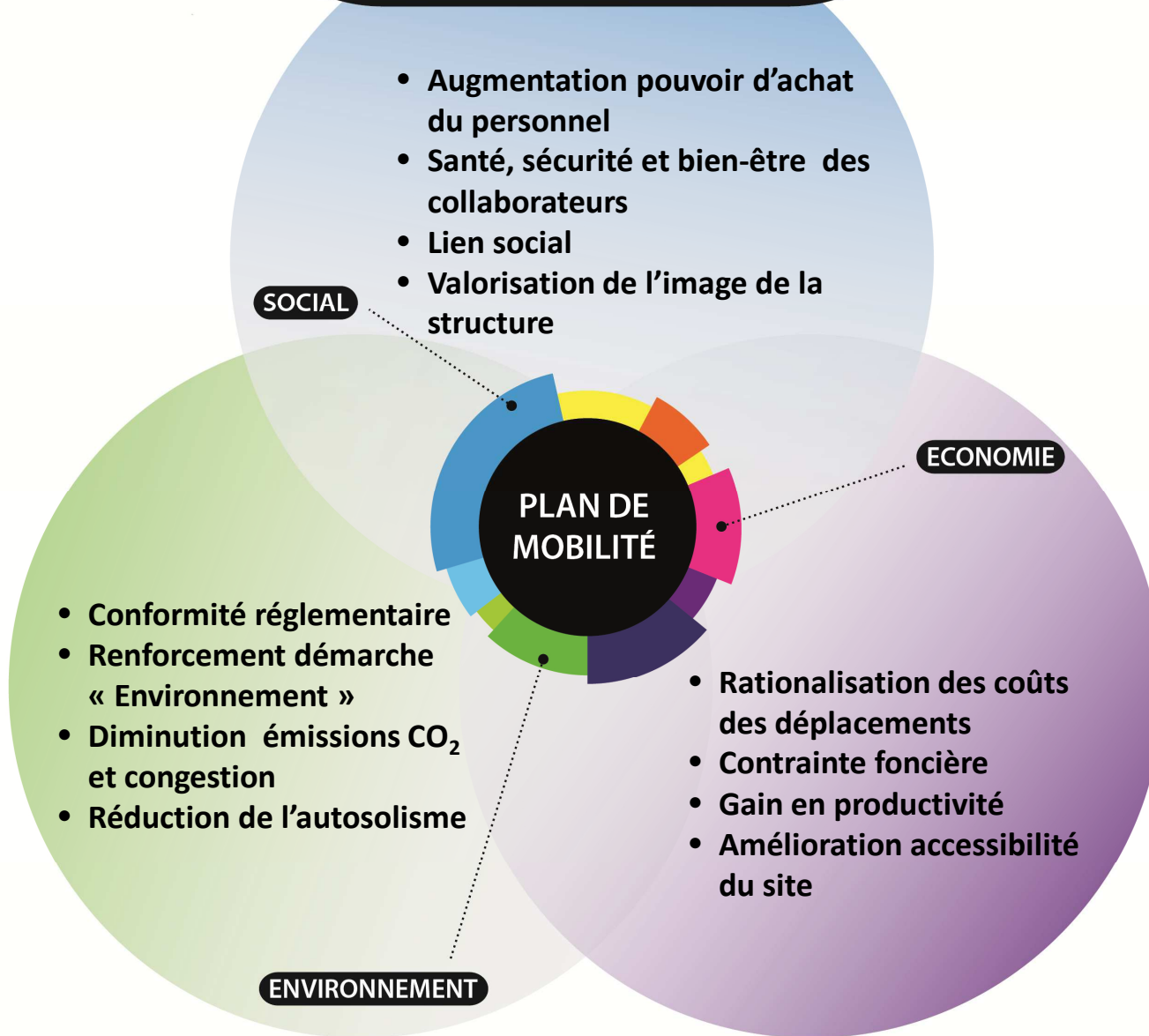




- Simplifier les démarches des établissements concernés par la loi [Transition Énergétique pour une Croissance Verte](#) ([article 51](#))
- Accompagner les **établissements contributeurs** au Versement Transport
- Apporter une **visibilité** sur les PDM de la métropole grenobloise
- Instaurer une **dynamique Mobilité** via le Club Mobilité (partage entre établissements)
- Accompagner **individuellement** chaque employeur dans un programme précis et formalisé
- Promouvoir l'ensemble des **modes alternatifs** à l'autosolisme auprès des employés



## Le PDM au cœur des enjeux du Développement Durable





Septembre 2016

Présentation du dispositif M'Pro auprès de 12 établissements bêta-testeurs

Janvier à mai 2017

Coconstruction et expérimentation M'Pro : développements d'outils et services, diagnostics, formations...

1<sup>er</sup> juin 2017

**Déploiement de M'Pro**

Juin 2018

Création de **deux nouveaux niveaux de conventions** déclinées par tranches d'effectifs :

- **Niveau 1 : 2 à 24 collaborateurs**
- **Niveau 2 : 25 à 49 collaborateurs**
- Niveau 3 : 50 à + de 100 collaborateurs  
*(convention d'origine)*

## 2. Accompagnement M'Pro

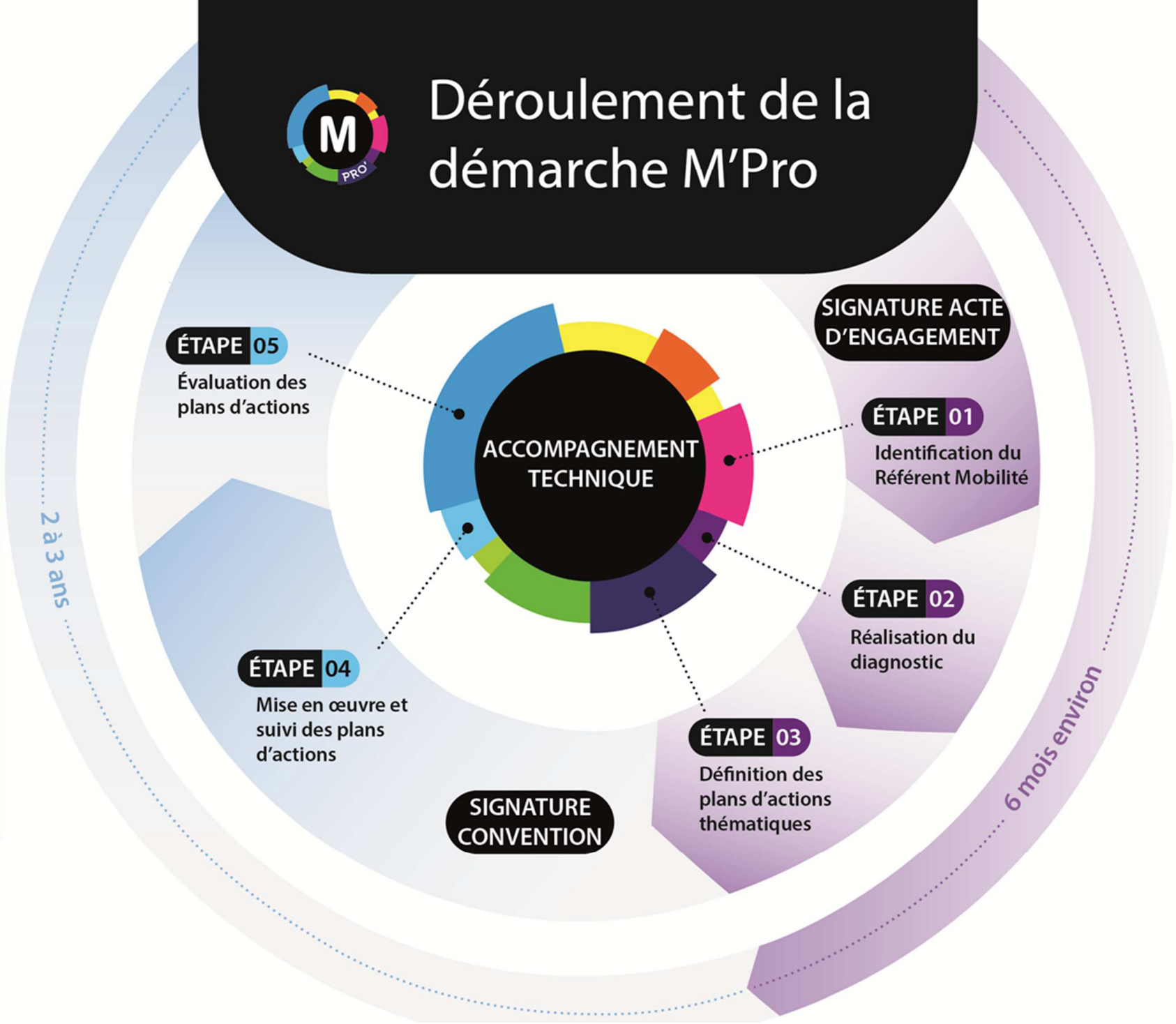


GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE





# Déroulement de la démarche M'Pro



**ÉTAPE 05**  
Évaluation des plans d'actions

**SIGNATURE ACTE D'ENGAGEMENT**

**ÉTAPE 01**  
Identification du Référent Mobilité

**ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE**

**ÉTAPE 02**  
Réalisation du diagnostic

2 à 3 ans

**ÉTAPE 04**  
Mise en œuvre et suivi des plans d'actions

**SIGNATURE CONVENTION**

**ÉTAPE 03**  
Définition des plans d'actions thématiques

6 mois environ



- Respecter des **actions obligatoires**
- Définir et mettre en œuvre des **mesures incitatives** pour les **plans d'actions thématiques** suivants :
  1. **Transports en commun**
  2. **Mobilités actives (vélo, marche et autres formes de mobilité)**
  3. **Gestion du temps de travail et services aux collaborateurs**
  4. **Voiture partagée (covoiturage / autopartage)**
  5. **Gestion de flotte et stationnement**

Niveau 1 : Actions non obligatoires mais incitation

Niveau 2 : 2 actions minimum tout plan d'action confondu

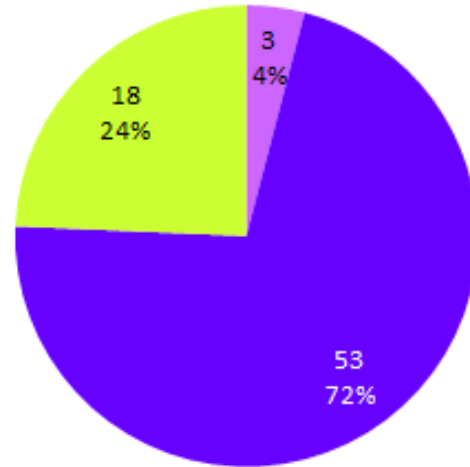
Niveau 3 : 2 actions pour au moins 2 plans thématiques





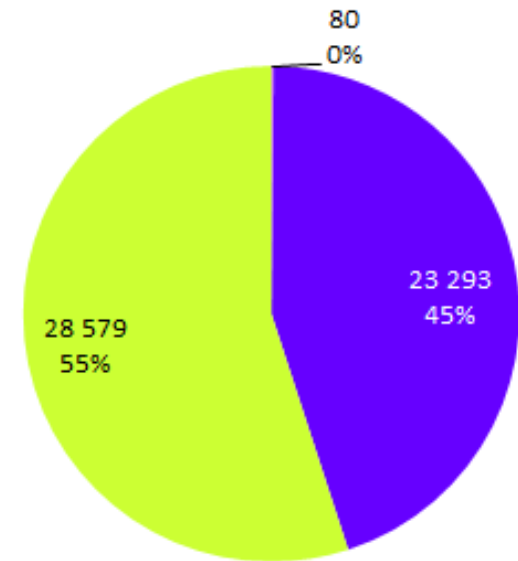
# Aujourd'hui, M'Pro c'est ...

## 74 établissements engagés dans M'Pro



■ Associations ■ Etablissements privés ■ Etablissements publics

## 51 952 collaborateurs sensibilisés



■ Associations ■ Etablissements privés ■ Etablissements publics

### 3. Outils et services proposés



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE





# Le SMTC vous accompagne

En vous engageant dans M'Pro, vous bénéficierez d'un **ensemble d'outils et de services pour simplifier la mise en œuvre de votre PDM**



→ **Assistance technique de l'équipe M'Pro dans toutes les étapes de la démarche**

→ **Outils**

- Enquête en ligne ou papier
- Kit de communication
- Fiches actions
- « Espace Référent M'Pro » réservé aux référents PDM

→ **Services**

- Accès à une « Offre de Service Mobilité M'Pro » : tarifs préférentiels et offres Découverte
- Pack « Animations mobilité »
- Participation au Club Mobilité





# Outils de communication



- Réduire votre budget transport
- Améliorer votre qualité de vie
- Sécuriser vos trajets

**Notre établissement s'engage dans un Plan De Mobilité (PDM)**

Trois étapes clés du PDM :

1. Connaître les habitudes de déplacements de l'ensemble des collaborateurs via une enquête Mobilité
2. Définir un plan d'action avec des mesures concrètes
3. Tester les solutions proposées.

**+ D'INFOS**  
Contactez votre référent PDM :

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

Affiche lancement démarche M'Pro



Mallette M'Pro



## Votre référent **Plan De Mobilité**

Bannière pour signature mail

**PLAN DE MOBILITÉ**  
1<sup>ère</sup> ETAPE : LANCEMENT DE L'ENQUÊTE

### DITES-NOUS TOUT SUR VOS TRAJETS !

Soyez acteurs de votre Plan De Mobilité (PDM) en répondant à l'enquête avant le \_\_\_\_\_.

- En cliquant sur : [www.matromobilita.fr/PDM/XXXXXXXXXXXX](http://www.matromobilita.fr/PDM/XXXXXXXXXXXX)  
XXXXXXXXXX,

OU

- En complétant le questionnaire papier à remettre à votre responsable hiérarchique.

**BESOIN D'AIDE ?**

Contactez votre référent PDM :

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

Enquête organisée par la Société d'Études de Transport et de Circulation de Grenoble Alpes Métropole (SEMTC) dans le cadre de la loi de transition énergétique d'août 2015.

Affiche démarrage enquête Mobilité auprès des collaborateurs





# Enquête Mobilité - Planche A3 communicante



## PLAN DE MOBILITÉ

Résultats de l'enquête Mobilité diffusée aux collaborateurs de  
 Nombre de répondants : 105 ; Taux de réponse : 44,5%

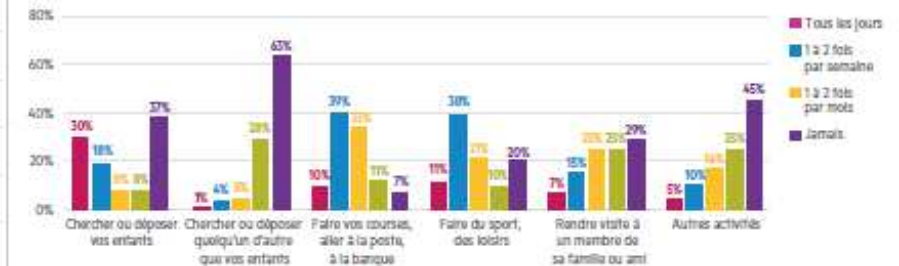
du 21/09/17 au 11/10/17

### Répartition modale des agents (mode utilisé sur la plus grande partie du trajet)



\* Valeurs nationales (Source : enquête nationale transports et déplacements - CEREMA)

### Fréquence des activités réalisées lors de vos déplacements D-T

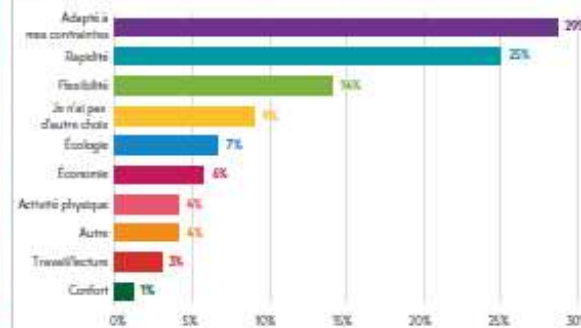


### Répartition par commune des agents

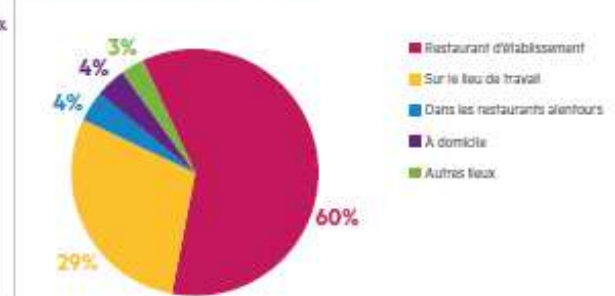
COMMUNES	Nombre	%	Comm.	Comm. %
GRENOBLE	19	20%	18	20%
SAINT EGRÈVE	5	5%	24	26%
VOREPPE	5	5%	29	31%
ECHIBOLLES	4	4%	23	25%
EYBENS	4	4%	27	29%
FONTAINE	3	3%	40	43%
LE GUA	3	3%	43	46%
MEYLAN	3	3%	46	49%
SAINT MARTIN LE VINOUX	3	3%	49	52%

La moitié des agents habite sur ces 9 communes

### Critères pour le choix du mode de transport



### Lieu de la pause déjeuner



3871,9 km / 8702\*

Distance aller-retour totale parcourue par jour



21,4 / 48\*

Tours du monde sur l'année



697 666 km / 1568 088\*

Distance annuelle parcourue par les automobilistes

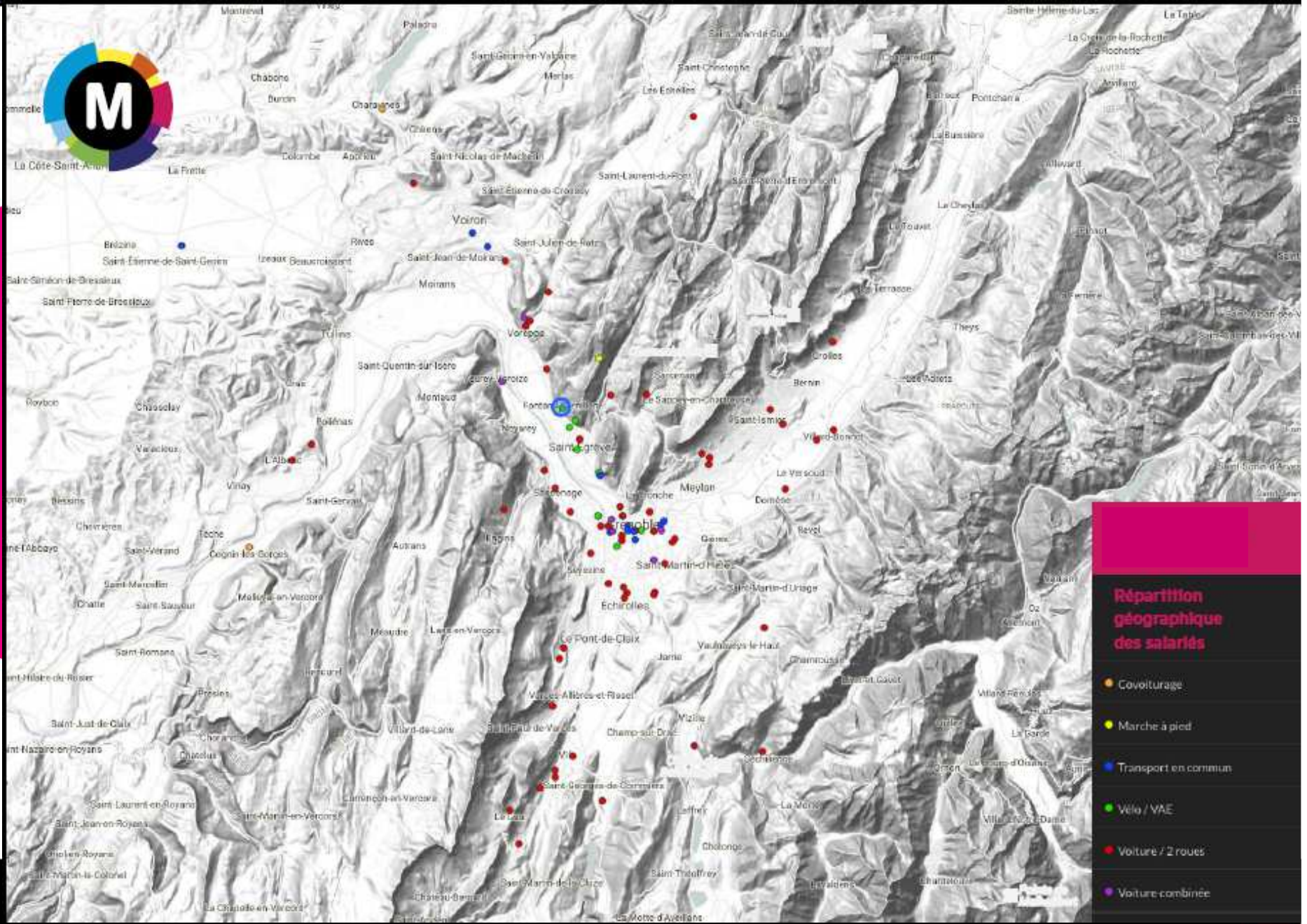


131,9 / 296\*

Tonnes de CO<sub>2</sub> (equi) émises



# Enquête Mobilité - Planche A3 communicante







# Fiches actions

Description détaillée de l'action à mener décrivant les modalités d'applications, les facteurs clés de réussite, les indicateurs de suivi...

- 9 fiches Actions obligatoires
- 56 fiches Actions thématiques

Fiches consultables sur l'espace Référents M'Pro accessibles par plans d'actions thématiques.

MOBILITÉS ACTIVES - VÉLO	
Fiche Action Thématique	AT17
<b>METTRE EN ŒUVRE UNE INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO (IKV)</b>	
Description	Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) : prise en charge facultative par l'employeur de tout ou partie des frais de transport des salariés effectuant le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail en vélo personnel. Sous forme d'indemnités, son montant est calculé sur la base de 0,25 €/km parcouru. Cf. article L.3261-3-1 du Code du travail
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inciter à l'usage du vélo comme mode de transport principal</li><li>• Mettre en place de mesures équitables pour l'ensemble des collaborateurs se déplaçant en modes alternatifs à la voiture individuelle</li></ul>
Cible(s)	Tous les collaborateurs incluant les cyclistes occasionnels et réguliers
Bénéfices	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation du pouvoir d'achat des collaborateurs</li><li>• Incitation financière avec une vraie capacité à lever les obstacles auxquels font face les usagers du vélo (détente, création ou agrandissement de stationnements vélos,...)</li><li>• Exonération d'impôts sur le revenu pour les collaborateurs sur la somme versée par l'employeur au titre de l'IKV dans la limite de 200 €/an</li><li>• Bienfaits sur la santé et le bien-être des collaborateurs</li></ul>
Prérequis et modalités d'application	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir un budget et estimer le report modal d'une telle disposition</li><li>• Définir les modalités d'attribution et de remboursements en interne</li><li>• Communiquer auprès des collaborateurs sur la mesure</li><li>• Assurer le suivi et l'évaluation de l'action</li></ul>
Facteurs clés de réussite	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de vélo-écoles pour assurer la sécurité des collaborateurs</li><li>• Diffusion de l'information à partir de différents canaux auprès des collaborateurs et des nouveaux arrivants</li><li>• Communication régulière de la mesure</li></ul>
Coût d'investissement et de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moyens humains dédiés à la communication de l'information</li><li>• Montant des indemnités IKV</li></ul>
Planification	Cours terme
Indicateurs de suivi/ performance	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de collaborateurs bénéficiant de l'IKV</li><li>• Nombre de kilomètres réalisés à vélo dans le cadre des trajets domicile-travail</li><li>• Part modale du vélo/VAE</li><li>• Nombre de collaborateurs ayant bénéficié de la vélo-école</li><li>• Nombre d'accidents vélo dans le cadre des trajets domicile-travail</li></ul>



[Suivi PDM](#)

[Outils](#)

[Infos utiles](#)

[Aide](#)

[Paramètres](#)



Bienvenue sur votre Espace Référent M'Pro !

Accédez à tous les outils et services nécessaires pour suivre et piloter le Plan De Mobilité de votre établissement.

[Voir le suivi PDM](#)



**EVALUER**

annuellement votre PDM



**SUIVRE**

les actions que votre établissement s'est engagé à mettre en place



**PROFITER**

des tarifs et services préférentiels proposés dans "l'offre de service M'Pro"



Besoin d'aide ?

Un tutoriel est à votre disposition ICI







Suivi PDM

Outils

Infos utiles

Aide

Paramètres



Accueil / Site 1 / Actions Thématiques / Action

## Site 1 ACTION THEMATIQUE

<b>THEMATIQUE</b> Mobilités actives	<b>ACTION</b> Mettre en oeuvre une Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)	<b>FICHE ACTION</b> AT17-rev0	<b>STATUT</b> A lancer
--	---	----------------------------------	---------------------------

**DATE**

Action antérieure à la démarche M'Pro
  Nouvelle action engagée dans le cadre de la démarche M'Pro

Démarrée le: 
 Terminée le:

**DESCRIPTION**  
Mettre en oeuvre une Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) - Min : cts d'€/km

**COMMENTAIRES**

SUIVI DE L'ACTION		
Indicateur n°1 (obligatoire)	OBJECTIFS	RESULTATS
<input type="text"/>	N	<input type="text"/>
	N + 1	<input type="text"/>
	N + 2	<input type="text"/>



# Merci de votre attention

**Lorène GRAND**

Chargée de mission

pour le développement des Plans De Mobilité

[lorene.grand@lametro.fr](mailto:lorene.grand@lametro.fr)

Tél. : 04 56 58 53 16 - Portable : 06 85 66 43 20